

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 696

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **15 mai 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 696** modifiant le *Règlement numéro 657 concernant le Comité consultatif en développement durable de la Ville de Saint-Hyacinthe*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 24 mai 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière